



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/194

L'an deux mille vingt et le dix-sept Décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Érald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Érald GAST
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU
Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Érald GAST
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Cécile GRAU
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Fatiha ZERAOULA

Date de convocation : 10 Décembre 2020

Objet : **Révision du Plan de Prévention des Risques**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques approuvé le 28 mai 2004 qui nécessite aujourd'hui une actualisation réglementaire et technique.

Dans ce cadre, la commune de LAVELANET a été retenue par les services de l'Etat pour faire l'objet d'une révision au titre de l'année 2019 (confère rapport explicatif et justificatif joint).

A ce titre, le Conseil Municipal doit donner son accord pour lancer la révision et approuver le périmètre d'étude qui est étendu à toute la commune.

Monsieur le Maire indique que les risques étudiés sur la commune concernent les inondations et les crues torrentielles, ainsi que les mouvements de terrain.

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **ACCEPTÉ** de procéder à la révision du Plan de Prévention des Risques,
- **APPROUVE** le périmètre d'étude prescrit sur l'ensemble de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

Le Maire
Marc Sanchez



The stamp is circular and blue, containing the text 'MAIRIE DE LAVELANET' at the top and '(Ariège)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature in black ink is written over the stamp.